



Projet d'établissement

A partir des caractéristiques principales de cet établissement public local d'enseignement et de son public, en considération des missions qui lui sont confiées, le Lycée International François 1^{er} adopte les orientations suivantes en termes d'objectifs et de priorités fonctionnelles pour les trois prochaines années.

Ces objectifs seront poursuivis au travers des activités courantes d'enseignement et d'éducation relayées et soutenues par les projets pédagogiques adoptés et mis en œuvre pour chaque année scolaire.

Éléments caractéristiques

- **Etablissement réputé**, perçu comme exigeant, **qu'élèves** et familles souhaitent intégrer avec la perspective de l'excellence au baccalauréat et l'accès à des études supérieures ambitieuses.
- **Identité internationale historique**, le lycée propose une grande diversité d'enseignements des langues, à la fois dans ses enseignements obligatoires comme dans les options facultatives. **Ses sections internationales et européennes** anglophones et germanophones constituent la moitié de son effectif du secondaire.
- **Un cadre contenu aux spécialités littéraires, économiques et sociales, artistiques et scientifiques** avec des offres spécifiques d'options et spécialités scientifiques ou artistiques. Un atout de l'établissement qui rend son organisation pédagogique complexe.
- **Culture scientifique affirmée** par ses sept **CPGE**, classes préparatoires scientifiques, ainsi que par le nombre d'élèves qui empruntent la filière S dès la 1^{ère}. L'offre de formation et l'organisation des enseignements du secondaire se sont durablement adaptées à ces attentes.
- **Identité artistique forte** par la place donnée aux enseignements des arts plastiques, de la musique, les pratiques théâtrales diverses et l'intérêt porté au patrimoine culturel.
- **Des taux de réussite aux examens très élevés**, ils sont stables en section internationales et européennes et croissants dans les sections nationales. Le taux de mention est très élevé.
- **Des familles aux fortes attentes** à l'égard de l'établissement. Le suivi de leurs enfants est souvent marqué de préoccupations très centrées, parfois trop, sur les résultats chiffrés et les perspectives d'intégration ambitieuse dans le supérieur.

Objectifs majeurs

- *Accompagner l'acquisition des connaissances et des compétences attendues dans le supérieur pour développer le plus grand potentiel de réussite de chaque élève dans des parcours supérieurs ambitieux en France ou à l'étranger dans des filières réputées sélectives ou non.*
- *Développer une curiosité culturelle étendue sous toutes ses formes et sensibiliser aux problématiques du développement durable.*
- *Préparer aux épreuves de certification de fin de parcours secondaire pour obtenir les certifications les meilleures : diplômes du bac, mentions, bulletins scolaires, certificats particuliers (Cecrl, Toeic, ...).*
- *Développer en CPGE le potentiel de chacun à satisfaire aux épreuves sélectives d'accès aux meilleures grandes écoles de chaque filière ainsi que les connaissances et compétences les plus adaptées aux étapes suivantes des parcours envisagés.*
- *Développer les meilleures conditions matérielles et humaines d'encadrement pour un investissement scolaire des élèves important, constant, serein et productif.*

Axe 1 : le lycée cadre d'une éducation de tous les instants :

Le concept de vie scolaire de l'élève prévoit d'exploiter tous les moments de la présence de l'élève pour développer chez chacun d'eux des qualités personnelles qui seront déterminantes dans les prochaines étapes de la vie étudiante, professionnelle et personnelle.

La ponctualité, l'assiduité et le respect des codes de communication verbaux et non verbaux seront les axes prioritaires du développement des compétences d'autonomie, de responsabilité et de sociabilité attendues aussi bien dans le supérieur que dans le monde adulte professionnel et personnel. Dans cet esprit, le cadre réglementaire intérieur du lycée et l'application partagée de protocoles éducatifs communs à tous les personnels sont définis et mis en œuvre avec attention et mobilisation partagées de tous.

Les cours, qui représentent la part majeure du temps scolaire, constituent les moments fondamentaux d'apprentissage des codes et compétences à vivre ensemble.

Le cadre scolaire dans ses aspects réglementaires, à partir duquel sont organisés ces apprentissages éducatifs, est clarifié. Dans un esprit de cohérence, de rigueur et de bienveillance, il vise à offrir les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage en recherchant à réunir les conditions d'une vie sereine et épanouissante pour les élèves et tous les personnels.

Trois aspects sont privilégiés :

1.1 Le règlement intérieur :

Clarifié et simplifié pour être connu, compris et appliqué par tous, des documents spécifiques y sont adjoints : la charte informatique, règlement de l'internat, charte de l'évaluation. Ce règlement pourra être relayé par une « charte du lycéen » constituant un vademecum du savoir-vivre au lycée.

- L'application cohérente et partagée de la politique éducative du lycée repose sur la mise en œuvre de protocoles communs d'encadrement, d'exigences communes formulées et appliquées dans un esprit éducatif, avec rigueur et exigence.
- Contribution systématique aux constats des situations individuelles d'élèves répétant les retards, absences ou petits écarts comportementaux en classe et au sein du lycée. Participation spontanée et concertée de tous au suivi et au traitement des situations avant que celles-ci ne produisent des effets de contagion ou des écarts plus importants.
- Participation aux instances de régulation existantes ou à mettre en œuvre tels que réunion d'équipe, commission éducative ou GPDS.

1.2 Les instances d'apprentissage de la citoyenneté

Les instances existantes de la vie citoyenne de l'élève sont exploitées et développées pour placer tous les élèves en situation de s'impliquer activement dans la vie du lycée.

- Les délégués de classe, les élèves élus du conseil de la vie lycéenne et des différentes instances du lycée tels que le conseil d'administration, conseil de discipline, CHS, mais surtout CESC et CVL.
- Le foyer des élèves et les projets mis en place par le CVL seront l'occasion pour les élèves d'être force de proposition. Ils pourront s'y placer en situation d'organisateur d'événements caritatifs, culturels, récréatifs ou de toute autre portée conforme aux finalités éducatives du lycée.
- Pour cela le lycée et ses personnels seront attentifs à aider et valoriser ces initiatives pour apporter aux élèves et à leurs représentants des occasions multiples et réussies d'expérimenter la contribution aux intérêts collectifs d'une communauté.
- Développer les dispositifs d'information autour de la santé et du bien-être avec le concours des parents d'élèves (CESC, CHS, Parcours éducatif de santé).

1.3 Améliorer le cadre de vie au lycée

Aménager les salles et espaces du lycée pour les rendre les plus adaptés au travail individuel et collectif, ainsi qu'au partage de moments de repas et de détente conviviaux et sereins. Cet objectif comprend la considération des besoins particuliers des élèves porteurs de handicaps.

- Favoriser l'accès des élèves à des lieux adaptés au travail autonome individuel ou en groupe ; CDI, salles de travail, permanences, foyer. Nombre de lieux et étendues des plages horaires.
- Compléter les équipements informatiques courants dans les salles de classe : renouvellement des matériels trop anciens, ordinateur du professeur - salles informatiques plus nombreuses - étendre la capacité du labo de langue, en créer un 2^{ème}.
- Equiper des salles en VPI d'abord pour les disciplines les plus demandeuses, notamment pour les langues et les sciences humaines et fixer des haut-parleurs et rideaux pour des salles identifiées. Etendre ces équipements à l'ensemble des salles.
- Pour les étudiants de CPGE, développer un ensemble d'aménagements favorables au travail individuel et collectif en autonomie. Espaces ouverts communs avec les lycéens ou salles spécifiques avec codes.
- Aménager l'accueil des étudiants dans des conditions de résidence étudiante : accès en journée, ouverture le week-end.
- Développer les espaces d'information, de communication et d'échanges en favorisant le bien vivre ensemble pour tous les personnels.

Axe 2 : le lycée lieu de culture et d'ouverture culturelle

Sous tous ses aspects, littéraire, scientifique et économique, patrimonial et technologique, national et international, sans négliger l'ouverture vers la formation supérieure et le monde professionnel.

2.1 Promouvoir l'accès à la culture et les pratiques culturelles :

Les enseignements disciplinaires et les projets transversaux sont les vecteurs scolaires essentiels de la transmission aux élèves d'une culture générale étendue et solide. Celle-ci est indispensable à la réussite de parcours de formation ambitieux, à l'acquisition d'une autonomie citoyenne et gage d'un plein épanouissement personnel tout au long de la vie.

- Accompagner et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pédagogiques disciplinaires et transversales comportant une ou plusieurs modalités d'interaction avec un partenaire culturel extérieur : échanges, interventions, témoignages, sorties, sorties culturelles...
- Soutenir les pratiques diversifiées de projets pédagogiques et éducatifs pérennes pour irriguer les enseignements disciplinaires, développer les situations de production individuelles et collectives valorisantes qui construisent des compétences transversales déterminantes.
- Encourager et encadrer les initiatives des élèves au sein des structures dévolues pour favoriser les pratiques culturelles, en tant qu'acteur ou spectateur : conférences, école du spectateur, ateliers théâtre ou poésie, interventions, débats, critiques, expositions...
- Pérenniser l'offre culturelle des enseignements de spécialité et des options facultatives. Encourager les pratiques d'échanges culturels dans leur diversité au service des enseignements linguistiques.

2.2 Enrichir les partenariats autour de parcours d'actions culturelles et scientifiques

- Ouvrir le lycée aux partenaires culturels : Théâtre de la ville de Fontainebleau, Théâtre-Sénart, Médiathèque, Château de Fontainebleau, Insead, Ecole des Mines, Conservatoire.
- Exploiter les ressources du territoire : Forêt de Fontainebleau, Barbizon, Moret sur Loing.

2.3 le CDI : lieu de pratiques de coordination de projets et d'acquisitions culturelles

Autour des quatre enseignants référents culture de l'établissement dont les deux enseignantes documentalistes :

- Renforcer l'expertise en matière de construction de projets et d'exploitations pédagogiques programmés et valorisés au sein de l'établissement comme en dehors (annexe au projet, le projet du CDI).
- Initier des projets et coordonner la mise en œuvre des actions avec les partenaires culturels.
- Développer les espaces d'information, de communication, d'échanges favorables aux travaux collectifs dans et hors du CDI.

- Promouvoir les pratiques de lecture de tous types, dans leurs diversités de support et de format
- Culture et éducation aux médias : exploiter et comprendre les circuits de l'information et les médias dans leurs diversités. Développer une approche réflexive et critique des médias.
- Développer les initiatives des élèves dans le cadre d'instances, de clubs, d'associations (CVL, club journal, club informatique...), dans la production de médias numériques.

2.4 Ouverture au monde du travail dans sa diversité en tant qu'élément de culture des élèves.

- Stage de fin d'année scolaire, pour les élèves volontaires de seconde, en entreprise, association, administration ou séjours dans des familles à l'étranger.
- Forum des métiers ou interventions ponctuelles en classe, mobilisant prioritairement des parents d'élèves et anciens élèves.
- Développement et exploitation du réseau des anciens élèves du lycée. Travail avec des structures telles que l'Amicale des anciens et amis du lycée, associations diverses.

2.5 Développer et structurer un réseau d'échanges à l'étranger

- Exploiter les partenariats et appariements existants avec les établissements du secondaire dans de nombreux pays.
- Compléter ces partenariats pour constituer un réseau pérenne afin d'offrir des possibilités étendues d'échanges au plus grand nombre des élèves du lycée des sections internationales, européennes et nationales.
- Adosser à ce réseau d'établissements du secondaire, des contacts structurés avec des établissements supérieurs géographiquement proches d'eux pour préparer aux séjours, stages et poursuite d'études supérieures à l'étranger.

Axe 3 : Réussir la seconde

L'accès au lycée est un cap important pour le collégien, il découvre une structure scolaire plus grande, plus éloignée, aux exigences et méthodes de travail différentes. Afin de réunir les meilleures conditions de réussite des débuts au lycée, l'information préalable des élèves et des parents, l'explicitation des changements pédagogiques puis l'accompagnement attentif des premiers temps sont déterminants.

3.1 Préparer l'entrée en seconde au lycée international François 1^{er}

- Développer la liaison au sein du campus international et avec les collèges et collègues du secteur. Informer les futurs élèves lors de portes ouvertes, forums et événements : sciences au féminin.
- Favoriser ces liaisons par des parcours artistiques et culturels, des échanges professionnels et des projets communs.
- Accueil spécifique pour tous les élèves en seconde (sortie ou activités d'intégration).

3.2 Etablir les conditions les plus favorables à la réussite de tous les élèves

Pour des collégiens qui doivent s'adapter au lycée, augmenter leurs compétences scolaires, acquérir de l'autonomie et de la confiance en eux.

- Proposer des projets de classe de 2de autour de thématiques interdisciplinaires ou d'échanges internationaux à même de porter une partie des objectifs de l'accompagnement personnalisé.
- Evaluation des acquis et identification des besoins de consolidation méthodologique ou cognitive.
- Prévenir le découragement ou la perte de confiance par l'attention et le conseil.
- Développer des modalités d'échange confiantes et constructives avec les familles.

3.3 Priorités et accompagnements

Soutenir les progressions selon diverses modalités d'accompagnements : suivi personnalisé, conseils, modules d'aide au travail personnel ou de consolidation de connaissances. Adapter l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves et des classes dès les premières semaines.

- **Adapter aux méthodes du lycée** : prise de notes, méthodes de concentration et de participation active en classe, productions scolaires écrites ou orales en classe et à la maison.
- **Accompagner l'acquisition de l'autonomie scolaire** : dans le travail personnel, anticipation et programmation des travaux, évaluations et révisions.
- **Préparer et aider les élèves à s'informer, réfléchir et formuler ses choix** en matière de parcours de formation, de spécialités ou d'options durant la seconde, puis la première et terminale.
- **Consolider l'acquisition et la maîtrise de connaissances et compétences fondamentales** (socle commun). Une part des élèves arrivant des collèges du secteur doit consolider des acquis : connaissances d'une ou plusieurs disciplines, méthode de travail, concentration, autonomie scolaire.
 - **Expression française à l'écrit et à l'oral** : développer un raisonnement, construire une argumentation, organiser un développement.
 - **Mathématiques et culture scientifique** : calculs et méthodes de calculs, assimilation d'automatismes opératoires et logiques de raisonnement.
 - **Langues et cultures étrangères** : compétences d'expression écrite et orale.

Axe 4 : Se préparer à des études supérieures réussies

En 3 ans, développer les compétences disciplinaires, méthodologiques et humaines attendues pour entreprendre avec succès des études supérieures de qualité, conformes aux aspirations des élèves : CPGE, grandes écoles, universités, doubles cursus, études internationales à l'étranger ou comportant des temps à l'étranger, validations binationales et internationales.

4.1 Préparer la réussite de tous les élèves aux épreuves de fin de cycle

- **Préparation aux examens** : expliciter les exigences communes et entraîner les élèves aux examens. Organiser un BAC blanc au 2^{ème} trimestre, proposer des devoirs de type BAC, aménager des stages de petites vacances et des modules de développement personnel, préparation EAF en 1^{ère}.
- **Préparation aux épreuves des concours** pour les CPGE.
- **Valoriser la réussite et l'excellence** : participation aux concours et aux manifestations d'excellence et valoriser les réussites : Olympiades, Concours divers, concours général, Toeic, Bia.
- **Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons** dans l'accès aux différentes filières.

4.2 Amener l'élève à élaborer son parcours vers l'enseignement supérieur

Parcours d'accompagnement à l'orientation à initier dès la Seconde, à mener surtout en 1^{ère} pour aboutir à l'expression de vœux en Terminale dans le cadre de Parcours Sup.

Suivi personnalisé et accompagnement concerté du projet de formation de chaque élève de CPGE

- **Accompagner les élèves et les familles à anticiper la préparation du postbac** : actions concertées ou complémentaires Psy EN-professeurs liées à l'accompagnement personnalisé. Elaborer un programme d'actions d'informations ponctuelles des élèves et des parents (réseau des anciens élèves, forum des formations supérieures, visites, ambassadeurs...).
 - **En 2^{de}** : sensibilisation à la logique de parcours de formation.
 - **En 1^{ère}** : suivi en classe associant Psy EN et forum des formations supérieures du Sud 77.
 - **En terminale** : accompagnements collectifs et individuels à la formulation des projets de formation par Parcours Sup - Conseil et expertise de la viabilité des projets individuels d'élèves par les professeurs principaux, équipes et direction.
- **Exploiter les dispositifs actuels de préparation à l'accès et à la réussite dans des parcours supérieurs exigeants** : IEP, Paces.
- **Développer des dispositifs ou en créer de semblables** pour les élèves ayant fait le choix de spécialités littéraires ou économiques et sociales
- **Etablir des conventions avec des formations supérieures** : Paris 2 Assas-Melun, CPGE littéraire et économique, options artistiques, théâtrales, formations supérieures liées aux arts.

4.3 Elaborer des réseaux favorisant les accès aux formations supérieures

- **Structurer et développer un réseau d'établissements de formation supérieure partenaires** en privilégiant les lycées, universités en Ile de France et à l'étranger.
- **Etablir des liens avec des universités et formations à l'étranger** : à partir du réseau des lycées étrangers et à l'occasion des échanges scolaires durant la scolarité au lycée.
- **Développer et exploiter le réseau des anciens élèves du lycée** : suivis de cohorte, études statistiques, échanges d'information, témoignages, conseils et interventions au lycée

